

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Violences faites aux femmes : la stratégie Gabon-Egalité séduit à Abidjan

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

LA ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme et de l'Égalité des genres, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, a pris part du 7 au 8 décembre 2022 au Forum régional d'Abidjan en Côte d'Ivoire sur le renforcement du mouvement des femmes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest et centrale. Plusieurs représentants des ministères du Genre, parlementaires, organisations de la société civile, femmes leaders et activistes, défenseurs des droits humains d'Afrique ont pris part à ces assises qui se sont achevées hier. Lesquelles avaient pour but, entre autres, d'explorer les stratégies pour assurer un mouvement féminin et

féministe fort et autonome afin d'accélérer l'élimination des violences contre les femmes et les filles dans les différents contextes sociopolitiques dans les régions de l'Ouest et du Centre. Le Gabon, représentant le modèle idéal de lutte contre les violences faites aux femmes à travers son programme Gabon-Egalité présenté par la garde des Sceaux, était honoré et cité en modèle pour le travail mené en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Notons que la participation du Gabon au rendez-vous d'Abidjan fait suite à une invitation du Bureau régional ONU-Femmes Afrique de l'Ouest et du Centre.

Tout au long des assises, les plus hautes autorités gabonaises ont été félicitées pour les avancées réalisées par le pays à travers la mise en œuvre de la stratégie Gabon-Égalité.



La garde des Sceaux Erlyne Antonela Ndembet (4e à partir de la gauche au premier rang) représente le Gabon aux travaux d'Abidjan.

CNSS : "Que l'administration provisoire dévoile l'ensemble des informations économiques et financières !"

Propos recueillis par
Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

L'union : quel bilan faites-vous de la grève déclenchée il y a quelques jours ?

Jocelyn Ngoma : La grève est une réussite totale, au regard de la mobilisation générale, sur toute l'étendue du territoire. En effet, sur les deux jours, l'arrêt de travail a été suivi par l'ensemble des travailleurs, dans le respect du service minimum, au niveau des structures sanitaires. Et ce, malgré des nombreuses intimidations, qui n'ont pas réussi à entamer la détermination de la majorité des travailleurs, sur toute l'étendue du territoire.

Il semble que vous soyez remontés contre la Direction provisoire. Sur quels points exactement ?

Remonté n'est pas vraiment le mot, mais nous tenons juste à dire que nous n'avons jamais cessé d'appeler au dialogue social inclusif, franc et transparent, malgré la sourde oreille de l'administration provisoire. Ce n'est que sous la contrainte d'une pétition signée par plus de 1 500 salariés, et un préavis de grève à la demande de tous, que la Direction provisoire a été obligée de reconnaître la légitimité de la Coalition. Après avoir été installé pour une durée théorique de 12 mois, nous sommes à six mois déjà, et les réformes sont toujours attendues. Elles concernent l'institutionnel, l'organisationnel et le reparamétrage du système. À ce jour, aucune vision, ou ligne directrice de l'AP, déclinée en plan d'actions et contrats d'objectifs, n'a été communiquée. Aucun agent ne sait vers quel horizon est dirigé le navire



Jocelyn Ngoma, président du SYNA-CNSS.

CNSS. Six mois après sa mise en place, on est en droit de se demander quel est l'agenda réel de l'administration provisoire. Les agents assistent, depuis sa mise en place, à des décisions qui leur sont imposées de façon unilatérale, en violation des dispositions de la loi. Inspirées par des érudits de la maison, complices de la débâcle de cette Institution, avec un passé parfois peu reluisant. Dans la conduite de sa feuille de route, l'administration provisoire ignore-t-elle que les agents constituent le levier du changement via leur implication et motivation, et que les partenaires sociaux sont un outil d'aide à la décision ? Si rappeler ces fondamentaux basiques signifie que nous sommes remontés, alors oui, la Coalition est très remontée.

Pensez-vous que la raison finira par l'emporter ?

En ce qui concerne la Coalition, nous sommes ouverts à toutes formes de discussion. En effet, plutôt que d'annoncer des chiffres sans en fournir des preuves, nous demandons à l'administration provisoire de mettre à disposition, dans le cadre d'un dialogue social, tel que prévu par la loi en pareilles circonstances, l'ensemble des informations économiques et financières nécessaires à l'analyse de la situation, afin que

nous nous accordions sur la base d'indicateurs crédibles et pertinents. Toute chose qui débouchera forcément sur un compromis, considérant que la crédibilité de la documentation exploitée suscitera l'honnêteté intellectuelle pour reconnaître qu'il n'y a pas d'autre issue. Par conséquent, instrumentaliser les retraités et l'opinion contre les agents de la CNSS ne trompera que les profanes des métiers de la sécurité sociale.

Que répondez-vous à ceux qui pensent que la Coalition est manipulée et aurait un agenda caché ?

Et la crise née de la rupture du dialogue social, qui a débouché sur la dissolution du directoire de la CNSS, à l'origine de la mise en place de l'administration provisoire, qui manipulait la coalition ? Soyons sérieux, c'est une réaction de personnes en manque d'arguments. La question qu'il faut plutôt poser à ceux qui le pensent, c'est de savoir, si la revendication des travailleurs est légitime.

Où la Coalition trouve-t-elle les fonds pour confectionner les tee-shirts ?

Pourquoi ne posent-ils pas cette question à ceux qui ont ces tee shirt ?

Le 13e mois est une gratification de l'employeur, est-il obligé de la payer dans un tel contexte ?

La prime de treizième mois peut être accordée par décision de l'employeur ou résulter d'un usage d'entreprise. En effet, lorsque son versement constitue « une pratique générale, constante et fixe », cet usage s'impose à l'employeur qui ne peut pas librement décider de ne plus la verser ou d'en priver certains salariés.

Le clin d'œil de Lybek

